



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 octobre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1876 (2009) par laquelle le Conseil de sécurité a établi le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et de la résolution 1949 (2010) portant renouvellement du mandat de ce bureau par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de la situation en Guinée-Bissau et des progrès accomplis dans l'exécution du mandat, le présent rapport évoque les principaux faits nouveaux survenus dans le pays depuis mon rapport du 17 juin 2011 (S/2011/370).

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique et militaire et de la sécurité

2. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, plusieurs manifestations contre les dirigeants du pays, en particulier contre le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior, ont été organisées par un « collectif des partis d'opposition » conduit par le chef par intérim du Parti du renouveau social (PRS) et deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, Ibrahima Sory Djaló, motif pris notamment de la décision prise en mai 2011 par le Procureur général de clore l'enquête sur une tentative de coup d'État dans laquelle auraient été impliqués Baciro Dabó, ancien Ministre de l'administration territoriale, et Helder Proença, ancien Ministre de la défense qui ont tous deux été tués en juin 2009. Ayant conclu que les allégations concernant leur implication dans la tentative de coup d'État n'étaient pas infondées, le Procureur général avait renvoyé le dossier des assassinats de juin 2009 devant le tribunal militaire.

3. Face à la décision du Procureur général, les manifestants et le collectif des partis d'opposition regroupant le PRS, le Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID) et 15 partis d'opposition non représentés au Parlement, ont appelé au limogeage du Premier Ministre, reprochant au Président Malam Bacai Sanha de n'avoir pas tenu compte de leur appel. Le dirigeant par intérim du PRS,



M. Djaló, a également prétendu que la réforme du secteur de la sécurité visait une ethnie en particulier et que la conférence nationale en cours n'était pas sincère. À un rassemblement tenu à Gabú, le 25 août, M. Djaló a menacé le Président, déclarant que son refus de démettre le Premier Ministre de ses fonctions entraînerait des violences dans la capitale, visant notamment la résidence du Président.

4. Face à la campagne de l'opposition, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), qui était au pouvoir, a réaffirmé, le 11 juillet, son soutien au Premier Ministre également, chef du parti. Dans le courant de cette même journée, lors d'un rassemblement organisé pour célébrer le cinquante-cinquième anniversaire du parti, le Premier Ministre a dénoncé la campagne de l'opposition et a nié toute implication dans les violences politiques de juin 2009. Il a souligné la nécessité de la réconciliation nationale et a invité l'opposition au dialogue sur les questions politiques.

5. Les 11, 12 et 13 juillet, le Président de l'Assemblée nationale, Raimundo Pereira, en sa qualité de Président par intérim en l'absence du Président Sanha, a tenu une série de réunions avec l'état-major des forces armées, les partis d'opposition et les organisations de la société civile afin de désamorcer la montée des tensions entre l'opposition et le Gouvernement. À la suite de ces réunions, la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme a appelé les autorités nationales à respecter le droit de manifester pacifiquement et a insisté sur la nécessité de respecter les principes de la séparation des pouvoirs et de la présomption d'innocence. Par la suite, le 20 juillet, le Premier Ministre a invité le Procureur général à enquêter sur les actes de violence qui auraient été perpétrés contre sa famille en marge des manifestations du 19 juillet organisées par le collectif des partis d'opposition. À sa réunion du 21 juillet, le Conseil des ministres a réaffirmé qu'il soutenait le Premier Ministre et condamné comme diffamatoires les attaques menées contre lui.

6. À son retour à Bissau, le 25 juillet, le Président a entamé des consultations intensives avec les forces vives du pays et les partenaires internationaux au sujet de l'évolution de la situation politique. À la suite de leurs entretiens avec le Président, le PRS et le PRID ont continué d'exiger le limogeage du Premier Ministre, l'Alliance démocratique (AD) et le Parti de la nouvelle démocratie (PND) faisant valoir de leur côté que les divergences politiques devaient s'exprimer au Parlement et que le pays n'avait pas besoin de davantage de stabilité. Victor Mandinga, dirigeant de l'Alliance démocratique, s'est opposé à tout changement de gouvernement et a suggéré que l'enquête sur les assassinats politiques de 2009 soit menée par la communauté internationale.

7. Le 1^{er} août, le Président a pris un décret portant remplacement du Procureur général, M. Amine Saad, par M. Edmundo Mendes, le Directeur adjoint de la police judiciaire. Cette décision n'a pas désamorcé les tensions avec l'opposition qui a continué d'insister pour que le Premier Ministre réponde de l'absence de progrès dans l'enquête sur les assassinats de juin et démissionne. Convoqué par le Président le 2 août, le Conseil d'État a recommandé le dialogue comme moyen de sauvegarder la stabilité du pays.

8. Le 9 août, le Président a publié une déclaration dans laquelle il concluait que, malgré les divergences politiques, le pays n'était pas en proie à une crise politique ou sociale qui dicterait des changements au « fonctionnement normal des institutions de l'État ». Il faisait également observer que les manifestations avaient

interrompu une des périodes de calme les plus longues de ces dernières années et réaffirmait sa détermination à lutter contre l'impunité, la corruption et à promouvoir la justice, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs. Il s'engageait à faire tout ce qui était en son pouvoir pour voir aboutir les enquêtes sur les assassinats de mars et juin 2009 et invitait tous les acteurs politiques à dialoguer dans un esprit constructif pour sauvegarder la stabilité politique et la paix sociale précaires dans le pays. Dans une lettre en date du 11 août, le Gouvernement a prié instamment le Procureur général nouvellement nommé de faire le bilan des enquêtes sur les assassinats de juin 2009 et a déclaré que les conclusions de la Commission d'enquête sur la tentative de coup d'État n'avaient pas été officiellement communiquées au Gouvernement. Parallèlement, le Président poursuivait ses consultations avec les forces vives du pays en convoquant l'état-major des forces armées et les commandants de région pour discuter de la situation politique et de la réforme du secteur de la sécurité. Ayant débuté le 19 août, les consultations se sont achevées le 23 août. Le 26 août, le Président a procédé à un remaniement ministériel visant principalement les portefeuilles des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense et de la justice. À la cérémonie de prestation de serment des nouveaux Ministres des affaires étrangères, de la justice et du tourisme, ainsi que du Secrétaire d'État à la pêche, organisée le 4 octobre, le Président s'est de nouveau dit confiant que le Gouvernement du Premier Ministre demeurerait aux affaires jusqu'au terme de la législature actuelle, en novembre 2012.

9. Face à cette évolution politique préoccupante, un groupe d'environ 1 500 jeunes militants du Mouvement pour la paix et la stabilité ont manifesté à Bissau, le 11 août, appelant les acteurs politiques à poursuivre le dialogue.

10. Mon Représentant spécial, M. Joseph Mutaboba, est, pour sa part, demeuré en contact avec les autorités nationales. Il a également rencontré le collectif des partis d'opposition le 29 juillet à leur demande. Le 2 septembre, il a fait une déclaration appelant toutes les forces vives du pays, y compris les partis d'opposition, à s'abstenir de toutes actions et prises de position de nature à aviver les tensions.

11. Parallèlement, le 18 juillet, le Conseil de l'Union européenne annonçait les conclusions des consultations entamées le 29 mars avec le Gouvernement bissau-guinéen, en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Le Conseil a établi un plan d'étapes pour la reprise progressive de la coopération pour le développement avec le pays, l'Union européenne devant continuer de fournir une assistance directe en faveur de la population.

12. L'Union européenne a accepté de lever la suspension d'appui aux projets et aux programmes dans les domaines de la prévention des conflits, de l'eau et de l'énergie, de la gestion des transports routiers et du secteur privé, à condition que le Gouvernement satisfasse aux conditions suivantes : a) soumission d'un calendrier de mise en œuvre de ses engagements pris vis-à-vis du plan d'étapes de la réforme du secteur de la sécurité arrêtée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP); b) mise au point, adoption, promulgation et publication de la législation relative à la réforme du secteur de la sécurité; c) consentement et assistance à une mission d'experts d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et à la protection des personnalités politiques; et d) mise en œuvre effective des plans opérationnels nationaux concernant la réforme du secteur de la sécurité et les stratégies de lutte contre le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent. Le versement de la

première contribution du Fonds de développement européen au fonds de pension des retraités des forces armées et de police était subordonné: a) à la cotisation du Gouvernement et de la CEDEAO au fonds de pension; b) à l'aboutissement d'enquêtes judiciaires pleinement indépendantes sur les assassinats politiques de mars et juin 2009; et c) à l'amélioration de la gestion administrative et financière des agents publics, du privé et des militaires. L'Union européenne a également accepté d'appuyer le secteur de la justice et la réforme de l'administration civile et militaire, une fois que la Guinée-Bissau: a) aura mis en œuvre des plans opérationnels nationaux de réforme du secteur de la sécurité et des mesures de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent; b) aura ouvert une enquête et une procédure judiciaires concernant les événements du 1^{er} avril 2010; et c) aura revu la composition de la hiérarchie militaire pour garantir que seules des personnes non impliquées dans des actes contraires à la Constitution ou à la légalité ou des actes de violence ont été nommées à des postes de haut-commandement.

13. Pendant ce temps, les réunions régionales préparatoires à la conférence nationale se sont poursuivies, des consultations s'étant tenues à Quínara et Tombali du 24 au 26 juin, Bafatá, Gabú, Biombo et Bolama/Bijagos du 15 au 17 juillet et Cachéu et Oio du 22 au 24 juillet. À ces occasions, on a évoqué des notions comme l'identité nationale et la souveraineté, la démocratie et l'organisation politique de l'État, l'impunité et l'état de droit; les rapports entre le peuple et les forces armées, la justice, la sécurité et l'épanouissement des personnes. La conférence du secteur autonome de Bissau devrait se tenir d'ici fin octobre, la conférence nationale proprement dite devant avoir lieu vraisemblablement début décembre.

14. Durant la période considérée, dans le cadre de la deuxième phase de son programme de recherches, le mouvement du dialogue citoyen participatif Voz di Paz (Voix de la paix) a mené, dans les régions d'Oio et de Bolama/Bijagós et dans des parties de Quínara et Tombali, une étude qui s'intéressait aux causes profondes de conflit dans quatre domaines, à savoir l'insécurité des personnes et des biens, la pauvreté, l'accès à la justice et la dimension politique du tribalisme.

15. Les 4 et 5 août, des membres du Programme national d'action des jeunes pour le dialogue interethnique ont entrepris de sensibiliser les habitants de Djaal et de Mbassine, de la région de Biombo, où de violents litiges fonciers intercommunautaires avaient éclaté en juin, faisant deux morts.

B. Actualité économique et sociale

16. Le Gouvernement a poursuivi les réformes de l'administration et des finances publiques. Le taux d'inflation est resté à 4 %, ce qui s'explique par le cours élevé du pétrole et des denrées alimentaires à l'importation, dépassant les 2 % visés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le Gouvernement devrait néanmoins atteindre les objectifs de l'Union pour 2012.

17. Le renchérissement des denrées alimentaires continue d'inspirer beaucoup d'inquiétude, surtout aux consommateurs et aux syndicats. Même si les prix reflètent des tendances internationales, le Gouvernement s'est efforcé de trouver des solutions en consultation avec le secteur privé. Le 19 juin, le Ministère du commerce et la Chambre de commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des services ont organisé conjointement une rencontre avec des représentants des

milieux d'affaires, y compris les importateurs et les détaillants, consacrée à la stabilisation des prix.

18. Une mission de la Banque africaine de développement (BAfD) a tenu, du 15 au 28 juillet à Bissau, des consultations avec le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du document de stratégie 2011-2015 pour la Guinée-Bissau, le Programme d'appui aux réformes économiques et financières et le Projet d'appui au renforcement des capacités économiques et financières. La mission a également cherché à conclure le projet de renforcement des capacités de gestion économique de la BAfD pour la période 2005-2010. En outre, une mission du Fonds monétaire international s'est rendue à Bissau, du 8 au 21 septembre, pour évaluer la mise en œuvre des réformes structurelles effectuée par le Gouvernement, ainsi que le texte final du budget de 2012.

19. Le deuxième document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté a été mis au point et approuvé officiellement le 5 juillet par le Gouvernement, qui a tenu le 5 août une réunion avec des représentants de la communauté internationale pour présenter un document de réflexion et un plan d'étapes en prévision d'une table ronde de collecte de fonds, qui devrait se tenir à Bruxelles au premier trimestre 2012. Le Gouvernement prépare, avec le concours technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), son plan d'action prioritaire, qui devrait être arrêté en octobre 2011.

20. Lors de sa visite, les 30 et 31 août, en Guinée-Bissau, le Vice-Président sud-africain, Kgalema Petrus Motlanthe, a signé avec le Gouvernement un accord de coopération tripartite dans le domaine de la santé, entre la Guinée-Bissau, l'Afrique du Sud et Cuba pour lutter contre le paludisme et mieux préparer le personnel de la santé en Guinée-Bissau. Les entretiens avec les autorités nationales ont également porté sur le resserrement de la coopération dans les domaines de l'éducation, de la réforme du secteur de la sécurité, des télécommunications, de l'agriculture et de la pêche.

21. À la demande du Premier Ministre, le Programme alimentaire mondial (PAM), qui préside le Groupe de travail Sécurité alimentaire et nutrition, a organisé deux réunions extraordinaires du Groupe les 9 août et 9 septembre pour évoquer l'incidence des pluies tardives, irrégulières et faibles de 2011 sur la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables. Le Groupe de travail est constitué de parties prenantes nationales et internationales qui interviennent dans le domaine de la sécurité alimentaire. Un plan d'urgence, envisageant trois scénarios, est en cours d'élaboration, avec l'aide d'un groupe restreint constitué de représentants du Ministère de l'agriculture et du développement rural, du PAM, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Union européenne.

22. Le 22 juin, le Ministère bissau-guinéen de la santé, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, a approuvé un document national stratégique d'action sur les déterminants sociaux de la santé dans le pays qui a pour objectif d'assurer l'égalité en matière de santé, d'améliorer la santé des citoyens, de réduire les maladies évitables et les décès prématurés et de promouvoir un comportement sain et sans risque. Par ailleurs, il ressort d'une enquête nationale sur la prévalence du VIH/sida, terminée en juillet par l'Institut national de la santé publique avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), que le taux de prévalence dans le pays est de 3,3 %, de 4,8 % chez les femmes et de 1,6 % chez les hommes. Le PAM a également établi un protocole sur la nutrition des personnes

vivant avec le VIH, qui a été homologué au cours d'un séminaire animé par le Ministère de la santé et les services nationaux de lutte contre le VIH/sida. Le 25 juillet, le Gouvernement bissau-guinéen et l'ONU ont lancé un programme VIH/sida conjoint pour la période 2011-2012, en vue de renforcer l'action nationale face au VIH/sida dans les domaines de la prévention, des soins, des traitements, de la nutrition, du suivi, de l'évaluation, de la gouvernance et de la coordination.

23. Après avoir reçu une subvention du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'UNICEF a redoublé d'efforts pour mobiliser une aide financière complémentaire et aider le Ministère de la santé à organiser des activités préparatoires, en prévision d'une vaste campagne de distribution d'insecticides et de moustiquaires, dans le cadre de la lutte contre le paludisme en Guinée-Bissau. Au total, 880 939 moustiquaires ont été distribuées au cours de la campagne qui s'est déroulée du 1^{er} au 4 novembre 2011, pour assurer une couverture à l'ensemble de la population.

24. Le Gouvernement a lancé le 4 octobre une enquête en grappes à indicateurs multiples. L'enquête sur les indicateurs relatifs à l'enfance, menée avec le concours de l'UNICEF et des United States Centers for Disease Control and Prevention, a fait apparaître des résultats non négligeables par rapport à ceux de 2006. Le taux de scolarisation, la couverture vaccinale, les soins prénatals et l'utilisation de moustiquaires se sont sensiblement améliorés ces quatre dernières années, les taux de mortalité infantile et postinfantile ayant globalement nettement reculé. Cependant, l'enregistrement des naissances a reculé et les mutilations génitales féminines ont augmenté au cours de cette période. Ces indicateurs sont indispensables pour permettre au Gouvernement de surveiller la mise en œuvre du deuxième document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et d'avancer vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

III. Exécution du mandat du Bureau

A. Renforcement des capacités des institutions nationales et appui au dialogue politique sans exclusive et à la réconciliation nationale

25. Dans la perspective de la conférence nationale, le PNUD et le BINUGBIS ont continué d'apporter un appui technique au comité organisateur. Un atelier s'est tenu le 22 juin pour renforcer les capacités du comité s'agissant de la méthode à suivre au cours de la conférence. L'ONU apporte également un appui technique aux fins de la définition des prochaines étapes en prévision de la conférence nationale, y compris la rédaction des documents y relatifs, la mobilisation des ressources et l'élaboration d'un mécanisme de suivi au lendemain de la conférence.

26. Au titre de l'appui qu'il continue d'apporter à l'entreprise de révision de la Constitution, des représentants du BINUGBIS se sont entretenus avec le Président de l'Assemblée nationale et des membres de la Commission parlementaire chargée de la révision, ainsi que de la faculté de droit de Bissau. Le projet de document de 2010 décrivant l'appui du BINUGBIS a été révisé par la suite, l'idée étant de préciser le rôle des parties prenantes, le cadre d'appui et le calendrier d'activités futures. La Commission parlementaire débattera publiquement de la première version révisée de

la Constitution avec un groupe largement représentatif des forces vives du pays à la faveur d'une consultation élargie. Censée organiser les débats, la faculté de droit de Bissau prêtera également un concours technique au Comité d'experts saisi du projet de constitution, dont le texte devrait être arrêté d'ici à la fin de 2011.

27. Le 11 juillet, le PNUD et le Tribunal électoral suprême du Brésil ont signé un memorandum d'accord au siège de la CPLP, à Lisbonne, aux fins de l'exécution du projet « Appui aux cycles électoraux dans les pays africains de langue officielle portugaise et au Timor-Leste », financé par l'Union européenne, projet qui vise à renforcer les capacités des organes d'administration des élections de la Guinée-Bissau et des autres pays africains d'expression portugaise, grâce à l'octroi d'une assistance technique. En outre, dans le cadre de la stratégie du PNUD visant à renforcer les capacités législatives des commissions permanentes de l'Assemblée nationale, le Président a approuvé le lancement, le 25 juillet, d'un programme de formation de formateurs en vue de perfectionner les connaissances des commissions dans ce domaine.

B. Appui aux services de police, de sécurité intérieure et de justice pénale dans le cadre de la réforme intégrée du secteur de la sécurité

28. Lancée en février, la première phase de la procédure de sélection et de certification des agents des services de police s'est achevée le 6 juillet. Avec l'aide technique et financière du BINUGBIS, la Commission nationale technique mixte indépendante compétente a enregistré 3 024 agents – dont 407 femmes et 2 617 hommes – des forces de l'ordre, des services d'immigration, de la police des frontières et des services de lutte anti-incendies et de sécurité informatique. La procédure de sélection s'est achevée le 29 septembre.

29. Le premier commissariat modèle à Bairro Militar, dans la banlieue de Bissau, ouvert avec l'aide du BINUGBIS et inauguré le 12 septembre, est désormais opérationnel. Douze commissariats modèles supplémentaires seront ouverts dans l'ensemble du pays, grâce au concours du Fonds pour la consolidation de la paix.

30. Le Conseil des ministres n'a pas encore approuvé le projet de loi sur la protection des témoins et des personnes à protéger spécialement, élaboré avec l'aide du BINUGBIS, en partenariat avec le Bureau du Procureur général et du United States Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs.

31. Le 5 juillet, le PNUD a achevé le cours de formation à l'intention des assistants d'aide juridictionnelle qui seront affectés dans les quatre centres d'accès à la justice financés par le PNUD, à Bissau, dans les régions de Cachéu et d'Oio, ainsi qu'au Bureau d'information et de consultation juridiques de Bissau. Le 28 juillet, le PNUD a signé avec la Ligue des droits de l'homme en Guinée-Bissau un accord de subvention, en vertu duquel 30 assistants d'aide juridictionnelle affectés dans les centres d'accès à la justice sont censés fournir à la collectivité information, formation et conseils. En outre, plus de 150 émissions radiophoniques seront consacrées aux questions de droits de l'homme et d'accès à la justice. Le Bureau d'information et de consultation juridiques est chargé de coordonner les centres d'accès à la justice, qui visent à donner aux groupes vulnérables accès à la justice.

32. Les trois brigades de prévention des conflits civils établies avec le concours du PNUD dans les régions de Biombo, d'Oio et de Cachéu ont commencé leurs activités en juillet, le but étant notamment de mieux sensibiliser les populations à la nécessité de résoudre pacifiquement les conflits locaux.

C. Coordination de la réforme du secteur de la sécurité

33. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial n'a cessé de plaider en faveur de la prompte mise en œuvre du plan d'étapes arrêté par la CEDEAO et la CPLP à titre d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et de la création du fonds de pension des membres des forces armées et de la police. Il a ainsi tenu une série de consultations avec les parties prenantes nationales et internationales, notamment le Président, le Premier Ministre, le Ministre de la défense et la hiérarchie des forces armées. Il a également tenu des réunions avec les partenaires internationaux à Dakar et à Bissau, les 18 et 29 juillet, respectivement, et tous les partenaires sont convenus qu'il fallait mettre rapidement en place des plans d'appui à la réforme en Guinée-Bissau et renforcer davantage les mécanismes de coordination. Le 31 juillet, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le général Geraldo Sachiengo Nunda, chef d'état-major des Forces armées angolaises, en visite en Guinée-Bissau et au Cap-Vert dans le cadre de la mission angolaise d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité.

34. À l'occasion de leurs entretiens, mon Représentant spécial et ses divers interlocuteurs ont spécialement évoqué la nécessité d'agir rapidement en vue de consolider les acquis dégagés depuis l'adoption du plan d'étapes pour la réforme du secteur de la sécurité, les mesures ci-après ayant été jugées d'une importance capitale : a) arrêter la liste des membres du personnel de défense et de sécurité à mettre à la retraite; b) conclure les arrangements contractuels entre le Gouvernement et la banque chargée du versement des pensions de retraite; c) verser un dépôt initial comme première contribution de l'État à la caisse de retraite; et d) établir le calendrier de démobilisation et de mise à la retraite des bénéficiaires de la caisse de retraite.

35. Le 9 août, le Premier Ministre, agissant en sa qualité de Président du Comité interministériel de la réforme du secteur de la sécurité, a ouvert la réunion du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité. Les autorités nationales ont confirmé leur intention de contribuer à hauteur de 4,5 millions de dollars à la caisse de retraite durant la période 2011-2015. Elles ont demandé à la communauté internationale de continuer de les aider à réformer le secteur de la sécurité et proposé d'organiser une réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité durant le dernier trimestre de 2011. Le 2 septembre, le Gouvernement bissau-guinéen a annoncé avoir fait un premier virement de 200 000 dollars sur le compte en banque de la Caisse de retraite et dit s'engager à verser 300 000 dollars supplémentaires d'ici à la fin 2011.

36. La coordination entre parties prenantes nationales et internationales s'est améliorée depuis la création des quatre groupes de travail technique du Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité. Composés de représentants du Gouvernement et des partenaires bilatéraux et internationaux, ces groupes de travail s'occupent des domaines suivants : a) désarmement, démobilisation, réintégration et caisse de retraite; b) recrutement, instruction et

entraînement militaires; c) infrastructure et équipements; et d) cadre juridique. L'ONU a aidé le Comité directeur à préparer la deuxième phase de la campagne de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité, qui a été lancée en septembre.

37. Sur les plans législatif et administratif, le Président a promulgué la loi organique sur les forces armées le 3 juillet et, le 5 août, il a signé le contrat-cadre avec la banque de domiciliation de la caisse de retraite, ce qui devait permettre aux donateurs de verser leurs contributions.

D. Surveillance, protection, promotion et institutionnalisation des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et renforcement des capacités en la matière

38. Le 22 juillet, se déclarant incompétent, le tribunal militaire a renvoyé l'affaire de l'assassinat politique de juin 2009 devant le Procureur général. Le 28 août, les avocats représentant les familles des victimes ont intenté un procès en diffamation et atteinte à la vie privée contre le Gouvernement pour avoir accusé à tort les victimes de préparer un coup d'État et pour avoir illégalement enregistré des communications privées en relation avec l'allégation de tentative de coup d'État.

39. Du 26 juin au 1^{er} juillet, une mission d'évaluation pluridisciplinaire comprenant des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme, du BINUGBIS, de l'UNICEF, du PNUD, d'ONU-Femmes et d'organisations de la société civile s'est rendue dans la région de Gabú pour évaluer la situation des droits de l'homme. Ses principales constatations ont été notamment les suivantes : a) médiocrité du système de justice, b) nécessité urgente de remettre sur pied l'infrastructure et les services essentiels, c) manque d'indépendance de l'appareil judiciaire, d) violences graves contre les femmes et les enfants, et e) décentralisation insuffisante des institutions de l'État. La mission a fait notamment les recommandations suivantes au Gouvernement et aux organisations de la société civile : a) adoption d'une stratégie nationale de protection des droits de l'homme pour asseoir le respect de la dignité humaine et le civisme, promouvoir une culture de paix et lutter contre l'impunité, notamment par la formation des autorités traditionnelles; b) renforcement des organisations de la société civile dans leur vocation de défense des droits de l'homme; c) renforcement des capacités des responsables de l'application des lois en matière de procédure pénale; d) décentralisation de l'État, en particulier de la police judiciaire, et institution de tribunaux de secteur et d'un centre d'accès à la justice dans la région de Gabú; e) promotion des droits économiques, sociaux et culturels essentiels; et f) adoption d'une législation sur la propriété foncière pour réduire le nombre de litiges fonciers et la fréquence des homicides.

40. Pour remédier à la précarité des conditions de détention dans les deux prisons régionales de Mansoa et de Bafatá, qui ont été récemment remises en état grâce au concours du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS a aidé le Ministère de la justice à tenir en août deux ateliers de formation à l'intention du personnel pénitentiaire. Cette formation était axée sur le traitement des prisonniers, le rôle des gardiens de prison dans la protection des droits de l'homme, le recours à la force, les règles minimales pour le traitement des détenus, les droits des détenus, les catégories spéciales de détenus et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le travail de gardien de prison. Le Gouvernement travaille à

créer un groupe de travail interdisciplinaire chargé d'appuyer les prisons et les centres de détention et de veiller au respect des normes internationales en la matière.

41. L'UNICEF a aidé le Ministère de l'intérieur, l'Institut national des femmes et des enfants et le conseil municipal de Bissau à tenir, les 19 et 20 juillet, à l'intention des policiers et des hommes d'affaires locaux, un atelier de formation sur les dangers de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les espaces publics de Bissau. L'objectif était de faire mieux connaître les lois en vigueur et les rôles et responsabilités des institutions. Les 13 et 14 septembre, le Ministère de la justice a organisé, avec l'aide du BINUGBIS et de l'UNICEF, un atelier sur la protection de l'enfance, l'idée étant de créer des effets de synergie entre les intervenants dans les domaines de la justice et de la protection de l'enfance. À la suite de l'atelier, un comité d'experts a été chargé de contribuer à l'élaboration d'un plan national sur la justice pour mineurs et d'aider le Gouvernement à mettre la législation nationale en conformité avec les instruments internationaux pertinents, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Composé de représentants des Ministères de la justice et de l'intérieur et de spécialistes de la protection de l'enfance, le Comité est également censé surveiller l'application des nouvelles lois contre les mutilations génitales féminines et la traite d'êtres humains.

42. Le BINUGBIS a également aidé à organiser, les 1^{er} et 2 août, sur les Principes de Paris et la coopération avec la société civile, un atelier de formation auquel ont participé 40 membres de la Commission nationale des droits de l'homme. L'objectif était de renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, dont la Commission nationale des droits de l'homme, et de leur donner aussi les moyens de mieux défendre et promouvoir les droits de l'homme. Le BINUGBIS a également continué d'aider le Gouvernement à mettre en place un comité interministériel des droits de l'homme et à renforcer le rôle de la Commission parlementaire des droits de l'homme. Les activités menées par le BINUGBIS à cet égard visent à renforcer au niveau national la coordination des activités et stratégies relatives aux droits de l'homme, à améliorer l'élaboration de politiques nationales et à faciliter l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel effectué par le Conseil des droits de l'homme. Comme suite à ces recommandations, le 5 juillet, le Président a promulgué la législation contre les mutilations génitales féminines et la traite d'êtres humains.

43. Le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont également fait une place aux droits de l'homme dans leurs programmes, notamment dans le plan-cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau. L'ONU a également aidé à transversaliser les questions relatives aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui érige en priorité nationale la lutte contre les inégalités structurelles entre les deux sexes, et à définir la politique nationale en matière de problématique hommes-femmes.

44. ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont de leur côté aidé les autorités nationales à mener une étude sur la violence sexiste, qui devrait leur permettre d'élaborer une stratégie nationale pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste. Le FNUAP a organisé le 18 août à Bissau un atelier national sur la déontologie, les droits de l'homme et la santé de la procréation, en étroite collaboration avec les Ministères de la santé et de la justice. Au total,

118 participants, dont des parlementaires, des agents des Ministères de la santé et de la justice, ainsi que des représentants des médias, des organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies, ont pris part à cet atelier. À la fin de l'atelier, les participants ont signé une déclaration par laquelle ils se sont engagés à envisager la question de la mortalité maternelle sous l'angle des droits de l'homme.

45. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a continué de soutenir la création d'une sous-direction Genre et protection des personnes vulnérables au sein de la direction de la police, en mettant l'accent sur la formation du personnel aux techniques de préservation des lieux du crime et aux procédures spéciales de police en présence de violence familiale et de violence sexuelle ou sexiste. Ainsi, la direction de la police a adopté le 26 juin un nouveau système de contrôle des données statistiques qui devrait permettre de suivre effectivement les affaires à caractère sexiste et de protéger les personnes vulnérables.

E. Appui à la campagne nationale de lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la traite d'êtres humains

46. Présidée par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, la première réunion du comité directeur de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, s'est tenue le 20 juin, à Dakar, à l'instigation du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Cette réunion, à laquelle ont également participé le Ministre bissau-guinéen de la justice et des représentants du BINUGBIS, avait pour objet de définir des orientations stratégiques pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO de lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et l'abus de drogues, qui font de plus en plus de ravages en Afrique de l'Ouest. Les participants ont réaffirmé leur volonté de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée dans la région et fait le bilan des difficultés rencontrées et de la mise en œuvre de l'Initiative dans les pays pilotes, notamment la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. Ils ont recommandé d'organiser une conférence des donateurs pour susciter une vaste mobilisation internationale en vue de l'adoption de mesures concrètes dans le cadre de l'Initiative et de tenir en Guinée-Bissau la prochaine réunion du Comité consultatif sur les programmes de l'Initiative, prévue pour octobre.

47. Le 22 juin, le Conseil des ministres bissau-guinéen a approuvé le plan opérationnel national de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée pour 2011-2014, établi grâce à l'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du BINUGBIS. Ce document s'accompagne d'une déclaration politique dans laquelle la Guinée-Bissau réaffirme sa ferme volonté de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Il se veut aussi la contribution du pays à la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO de lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest pour 2008-2011.

48. L'UNODC fournit un appui ciblé dans les domaines de la répression, de la justice pénale et de la réduction de la demande de drogues. En août, les Gouvernements italien et britannique ont tous deux versé 100 000 euros pour la

modernisation du système pénitentiaire en Guinée-Bissau et 40 000 euros pour les activités de répression. Les deux projets seront mis à exécution par l'UNODC.

F. Appui aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

49. L'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, s'est rendue dans le pays les 1^{er} et 2 septembre. Elle s'y est entretenue avec les autorités nationales et des représentants de la communauté internationale, de la société civile et de la presse, auxquels elle a réaffirmé l'adhésion de la Commission de consolidation de la paix à la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement a demandé à la Commission de l'aider à organiser une réunion de haut niveau, à New York, afin de mobiliser les ressources nécessaires à cette réforme. À son retour à New York, la Présidente a convoqué une réunion de la formation Guinée-Bissau pour dresser le bilan de sa visite et tracer la voie à suivre. Elle a dit aux membres de la formation qu'elle avait constaté que le pays avait visiblement avancé sur la voie de la stabilité politique et de la croissance économique, et accompli des progrès tangibles en matière de stabilité macroéconomique, de discipline budgétaire et de développement des infrastructures. Les membres de la formation ont demandé à la Commission de soumettre au Gouvernement une liste d'éléments de nature à l'aider à préparer la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité, en particulier sur la mise en œuvre opérationnelle de la caisse de retraite. À l'issue de cette réunion, la Présidente a écrit au Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères, le 24 septembre, pour lui communiquer cette liste afin de faciliter l'élaboration d'un plan opérationnel précisant le nombre de bénéficiaires de la caisse, une estimation des coûts et un calendrier d'exécution.

50. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ayant approuvé le 21 juillet le plan des priorités de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau pour la période 2011-2013, un montant de 16,8 millions a été versé à ce pays au titre de la mise en œuvre du plan. En septembre, le Gouvernement et l'ONU ont mis au point les descriptifs d'exécution de projets portant sur les domaines recensés dans le plan des priorités. Les domaines prioritaires retenus sont le renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit, la réforme des institutions de sécurité et la revitalisation de l'économie. Le 2 août, une proposition de projet d'amélioration rapide et multisectorielle de l'autonomisation économique des femmes et des conditions de travail en Guinée-Bissau a été présentée au Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre de l'initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds pour la consolidation de la paix. Ayant approuvé le projet, le Bureau d'appui débloquera prochainement les fonds pour sa mise en œuvre.

51. Les projets financés avec la première allocation de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix ont été achevés pendant la période considérée. Les deux casernes rénovées dans les régions de Quebo et Gabú ont été remises au Ministère de la défense lors d'une cérémonie officielle, le 10 août. Commencée le 12 septembre, l'évaluation externe finale correspondant à la première allocation se terminera à la fin octobre 2011.

G. Coopération régionale, partenariats et mobilisation des ressources

52. À sa seizième réunion ordinaire, tenue à Luanda le 22 juillet, le Conseil des ministres de la CPLP a approuvé le plan d'étapes qu'il avait élaboré avec la CEDEAO pour la réforme du secteur de la sécurité. Il a salué la contribution des États membres à l'application de cette réforme en Guinée-Bissau, en particulier celle de la mission angolaise d'assistance technique, de la mission brésilienne d'assistance technique militaire et du programme portugais d'appui à la justice et à la sécurité, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan d'étapes. Il a aussi exhorté la présidence de la Communauté à entamer, en consultation avec le Gouvernement bissau-guinéen et la CEDEAO, les préparatifs d'une conférence internationale de donateurs pour mobiliser des ressources financières supplémentaires en vue de la mise en œuvre du plan d'étapes.

53. Les 16 et 19 août, le Ministre des affaires étrangères s'est entretenu respectivement avec le Président de la Commission de la CEDEAO et le Président en exercice de la CEDEAO, en marge du sommet des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO, tenu à Abuja, pour souligner auprès de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement combien il était urgent de mettre en œuvre le plan d'étapes. Afin de hâter l'entreprise, les autorités nationales ont rédigé pour signature par le Gouvernement, la CEDEAO et la CPLP un mémorandum d'accord venant définir les modalités de la mise en œuvre du plan d'étapes, condition indispensable au décaissement des 63 millions de dollars que les chefs d'État de la CEDEAO ont affectés au financement de ce plan. Le 19 août, le Ministre des affaires étrangères a remis au Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, une lettre du Président Sanha lui demandant d'aider, en sa qualité de Président de la CEDEAO, en facilitant le prompt décaissement des fonds. Dans mes relations avec le Président Jonathan, j'ai continué à lui demander d'user de sa position pour faciliter le décaissement des fonds que la CEDEAO s'était engagée à verser pour permettre la fourniture d'urgence de l'assistance technique nécessaire à l'exécution du plan d'étapes, et notamment la mise en œuvre opérationnelle de la caisse de retraite. Le Président a réaffirmé l'attachement du Nigéria et de la CEDEAO à la paix et la sécurité de la Grande-Bretagne et de la sous-région

54. Le 26 septembre, les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Nigéria, représentant respectivement les Présidents de la CPLP et de la CEDEAO, ont coprésidé la huitième session de travail du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, tenue à New York, en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Les participants ont recommandé de poursuivre les consultations en vue de l'adoption d'urgence du mémorandum d'accord qui serait signé par le Gouvernement bissau-guinéen, la CEDEAO et la CPLP afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'étapes.

IV. Questions transversales

A. Intégration du plan de travail stratégique commun du système des Nations Unies

55. Durant la période considérée, l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUGBIS ont établi un rapport sur l'exécution, au premier semestre, du plan de travail stratégique commun que j'ai présenté dans mon rapport précédent. Dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie et du dialogue politique, la phase préparatoire de la conférence nationale touche à sa fin. L'Assemblée nationale est décidée à mener les travaux de réforme constitutionnelle en consultation avec tous les acteurs concernés. Dans le cadre de la consolidation des institutions démocratiques, le PNUD a continué de collaborer étroitement avec les partenaires clefs, dont l'Union européenne, pour mobiliser l'appui financier et technique nécessaire à la tenue des élections législatives en 2012. Dans le domaine de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, le PNUD concourt également à la mise au point définitive des plans d'action prioritaire et d'investissement public, et aux préparatifs d'une table ronde des donateurs devant se tenir début 2012 pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du deuxième cadre stratégique national de réduction de la pauvreté. Dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, une fois la première phase de la procédure de sélection et de certification des institutions de sécurité terminée, l'ONU s'est employée à renforcer les liens entre les autorités de répression, les autorités de poursuite et les autorités judiciaires de façon à englober les institutions de justice et les institutions de sécurité dans un programme de réforme commun et à pérenniser les acquis. De plus, l'ONU a mené une campagne de consultations et de sensibilisation auprès de ses partenaires pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre opérationnelle du fonds de pension.

56. Le rapport sur l'exécution du plan de travail stratégique commun au premier semestre met en lumière la nécessité d'associer plus étroitement les représentants du Gouvernement aux travaux des groupes chargés d'analyser les résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2008-2012. L'approbation du plan des priorités de consolidation de la paix a ouvert la voie à l'élaboration de programmes communs avec divers organismes des Nations Unies et le BINUGBIS dans les domaines recensés dans le plan.

57. L'ONU a élaboré un plan d'étapes pour la préparation d'un nouveau cycle de planification portant sur 2013-2017. Ce document précise les étapes de l'établissement d'un nouveau cadre intégré de planification des Nations Unies comprenant un ensemble cohérent de mesures répondant aux priorités définies dans le deuxième document stratégique sur la réduction de la pauvreté. À cet égard, un séminaire de planification stratégique s'est tenu les 1^{er} et 2 août pour rendre compte des principales difficultés rencontrées en matière de développement et de maintien de la paix dans le pays, analyser les avantages comparatifs du système des Nations Unies et recenser les domaines à aborder en priorité.

B. Information

58. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités visant à aider les médias à concourir au dialogue politique et à la réconciliation nationale, le Groupe de la communication des Nations Unies a organisé 18 sessions de formation en cours d'emploi à l'intention de cinq stations de radio privées locales basées en Guinée-Bissau. Le programme a été étendu à la télévision d'État. Le BINUGBIS a aussi organisé les 27 et 29 septembre un atelier sur la réforme du secteur de la sécurité, auquel ont participé 24 journalistes, et financé une émission télévisuelle bimensuelle à la télévision d'État consacrée à la conférence nationale à venir et à la réconciliation et au dialogue politique.

59. À sa session de juillet 2011, l'Assemblée nationale a approuvé un ensemble de textes de loi venant réglementer le secteur des médias, qui traitent de la liberté de la presse, du statut des journalistes et de la propagande politique dans les médias. Le syndicat des journalistes de Guinée-Bissau s'est réuni en congrès du 18 au 20 août pour examiner un nouveau code de conduite aux fins de la couverture des élections par les médias, élire un nouveau président et débattre du rôle de la presse au regard des réformes menées dans le pays. Le congrès a été financé par le BINUGBIS, le PNUD et le projet électoral de l'Union européenne pour les pays africains de langue officielle portugaise et le Timor-Leste.

60. Le 13 septembre, un journaliste de Radio Bombolom, une station de radio privée basée en Guinée-Bissau, a été conduit au bureau du chef d'état-major des armées par cinq personnes, dont deux étaient en tenue militaire. Aux yeux de l'armée, l'émission du matin animée par le journaliste abordait des sujets épineux qui étaient de nature à provoquer un conflit ethnique dans le pays. Le syndicat a précisé que l'émission n'avait pas reçu l'autorisation ni l'approbation du Directeur de la radio. Son président s'est entretenu par la suite avec le chef d'état-major, qui a présenté ses excuses aux journalistes du pays. Le journaliste a été relâché dans les heures qui ont suivi et le chef d'état-major a expliqué qu'en ces temps de relative stabilité sur le plan politique et de la sécurité, nul ne souhaitait voir les médias et les hommes politiques attiser les tensions ethniques.

C. Sûreté et sécurité du personnel

61. Aucune atteinte grave à la sécurité ni menace directe contre les Nations Unies ou son personnel et leurs personnes à charge n'ont été signalées durant la période considérée. Toutes les mesures de sécurité applicables au personnel des Nations Unies continuent d'être strictement appliquées.

V. Observations

62. La conférence nationale qui aura lieu bientôt tombe à point pour offrir au peuple de Guinée-Bissau une occasion historique de tourner la page et de se lancer dans un processus irréversible de réjection des tueries, des destructions et des divisions du passé et de marche vers un avenir meilleur, fondé sur une réelle réconciliation et sur l'unité nationale. Il est temps de se concentrer sur ce qui unit les habitants et la société et non sur ce qui les divise, car ce n'est qu'en s'attelant ensemble à la tâche que les Bissau-Guinéens pourront accéder à une paix durable,

qui est indispensable au développement durable et à l'urgente amélioration des conditions de vie de la population.

63. Je rends hommage au Gouvernement pour les grands pas en avant qu'il a faits ces trois dernières années dans l'application des réformes des finances publiques et de l'administration. Ses réalisations commencent à se faire sentir concrètement, le Gouvernement ayant recours de plus en plus exclusivement aux ressources intérieures du pays pour payer les fonctionnaires et investir dans le développement et dans la fourniture de services sociaux. Je l'engage vivement à persévérer et à consolider ces acquis alors qu'il tourne son attention vers les autres grands problèmes touchant à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et à l'action menée pour créer un environnement propice au développement du secteur privé. Je me félicite également de l'achèvement du document sur la stratégie qui doit guider la deuxième génération de mesures antipauvreté, et j'engage le Gouvernement à nouer le dialogue avec ses partenaires de développement pour que cette stratégie soit appliquée et menée à bien rapidement, y compris grâce à la réunion prévue d'une table ronde des donateurs destinée à obtenir des financements suffisants.

64. Je me félicite des mesures prises par les autorités centrales pour achever les préparatifs de la démobilisation et de la réintégration des militaires et du personnel de police désignés pour être mis à la retraite. Le fait que le Gouvernement a accepté de verser 200 000 dollars comme contribution initiale au compte de la caisse de retraite et s'est engagé à accroître cette contribution avant la fin de 2011 est un signe que le pays est prêt à lancer rapidement la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, afin de rajeunir le secteur militaire et celui de la sécurité et de les rendre plus professionnels. Le Gouvernement a récemment inauguré le premier poste de police modèle, créé avec l'aide des Nations Unies, et c'est encore une manifestation de la volonté nationale d'accélérer la restauration de l'autorité de l'État et de faire à nouveau régner des conditions de sécurité acceptables pour la population.

65. Tandis que les autorités nationales s'efforcent de tenir le cap dans la réalisation de ces courageuses réformes, j'en appelle aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau pour qu'ils continuent de lui apporter leur appui en mettant les ressources financières et matérielles nécessaires à sa disposition. En particulier, il faut absolument que les sommes promises pour le programme de réforme du secteur de la sécurité soient versées pour aider le Gouvernement à combler son déficit de financement.

66. Je reste préoccupé par le fait que les conditions ne semblent pas être réunies pour garantir l'impartialité et la crédibilité des enquêtes sur les assassinats politiques commis en Guinée-Bissau en 2009. L'accomplissement de progrès dans la lutte contre l'impunité dépend en grande partie de la bonne mise en œuvre de réformes cruciales dans le secteur judiciaire. Je demande donc aux autorités du pays de redoubler d'efforts pour effectuer et faire aboutir des poursuites judiciaires vigoureuses et crédibles à propos des assassinats de 2009 et de s'acquitter des engagements pris par le Gouvernement concernant la réforme du système judiciaire dans son ensemble.

67. J'engage également les autorités du pays à continuer d'intensifier leur lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, en demandant à la communauté internationale d'accroître l'aide qu'elle apporte au Gouvernement dans

ce domaine particulièrement problématique, surtout aux fins du renforcement des capacités logistiques au niveau national, afin de lutter plus efficacement contre cette menace.

68. Le 31 décembre 2011, le mandat du BINUGBIS vient à expiration. À la suite de consultations tenues récemment avec le Gouvernement, je recommande qu'il soit prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, pour que la mission puisse poursuivre l'exécution de son programme intégré de consolidation de la paix, à l'appui de l'action menée à l'échelon national pour aboutir à une stabilité durable. Je recommande aussi que le Conseil de sécurité envisage de porter de quatre à six mois la périodicité des rapports, afin que l'information rapportée soit davantage axée sur la réalisation de progrès significatifs et mesurables.

69. Si son mandat est prorogé, le BINUGBIS continuera, l'an prochain, à travailler en étroite coopération avec les autorités nationales et avec les autres partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, en s'attachant tout particulièrement à accélérer l'exécution des réformes des secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, à renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme et à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et l'impunité, en même temps qu'à promouvoir le dialogue national. Les efforts de consolidation de la paix seront axés sur les jeunes et les femmes, la participation à la vie sociale et politique et l'emploi.

70. Je me permets de conclure en faisant l'éloge du personnel du BINUGBIS, dirigé par mon Représentant spécial, Joseph Mutaboba, ainsi que de toute l'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par mon Représentant spécial adjoint, Gana Fofang, et des organisations non gouvernementales du pays et d'ailleurs et des autres partenaires, de tout ce qu'ils continuent d'apporter à une consolidation durable de la paix en Guinée-Bissau.
